



BOURSE COMMUNALE 2023

DOSSIER FAMILIAL DE RENSEIGNEMENTS

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

L'éducation et la formation des Colombellois constituent une priorité du Conseil municipal de Colombelles.

Si la commune est compétente sur le niveau primaire (écoles maternelle et élémentaire), la ville de Colombelles souhaite également accompagner la scolarité de ses collégiens et lycéens. Ainsi, parmi l'action municipale, la mairie met en place des bourses communales.

Le dispositif de la bourse communale consiste en l'octroi d'une bourse aux familles déjà bénéficiaires d'une bourse nationale **par enfant scolarisé au collège et au lycée.**

	Barème
Collégiens	20 €
Lycées	30 €

Les dossiers complets seront instruits courant décembre.

*Les bourses seront versées aux familles **dans un délai d'environ deux mois.***

Liste des pièces justificatives

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

- Fiche individuelle de candidature (1 par demande de bourse)
- Photocopie de l'accord de la bourse nationale (1 par enfant)
- Certificat de scolarité (1 pour chaque enfant)
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Le dossier complété doit être obligatoirement accompagné des pièces justificatives et transmis à la Mairie de Colombelles jusqu'au **vendredi 15 décembre 2023 inclus.**

- > Dépôt du dossier à l'accueil de la mairie
- > Dépôt du dossier dans la boîte aux lettres de la mairie (rue de Suresnes)
- > Envoi du dossier par mail à mairie@colombelles.fr

*Horaires d'ouverture de la mairie de Colombelles
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h*

Contact :
Mairie de Colombelles - Direction Enfance Éducation Jeunesse et Sport
D2EJS - Service Éducation
Tél : 02 31 35 57 07
Mail : mairie@colombelles.fr

